

Sud-Ouest

La maison Tariquet lance un rosé 100 % marselan

Publié le lundi 22 avril 2013 - 17h44

La grande maison viticole gersoise a lancé un IGP Côte de Gascogne rosé 100 % marselan. Ce cépage méditerranéen, obtenu par l'Inra du croisement entre le cabernet sauvignon et le grenache noir, s'est bien adapté aux terres gersoises et donne un vin fruité.



Tariquet lance un IGP Côte de Gascogne rosé 100 % marselan.

Après trois ans d'essais, la maison Tariquet (28 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2012, 8 millions de cols commercialisés par an) lance son côte-de-gascogne rosé Marselan 2012 dans le réseau des cavistes et des restaurateurs. Le domaine situé à Eauze (Gers) possède aujourd'hui environ 8 ha de marselan et a produit 25 000 cols en 2012, fermés par capsule à vis. Son objectif est d'en produire à peu près 30 000 par an. La bouteille est vendue 5,95 euros TTC à la propriété. Bien que la cuvée ait été lancée très récemment, les retours de la part des restaurateurs sont déjà très positifs.

« **En 1999, nous avons planté quelques hectares de marselan,** raconte Ithier Bouchard, directeur commercial de la maison Tariquet. Nous sommes toujours intéressés par la recherche de nouveauté et le goût de la découverte. Nous aimons nous amuser à tester des cépages peu communs. »

La maison Tariquet a ensuite attendu dix ans que ses nouvelles vignes arrivent à maturité avant de commencer à proposer, en test à sa clientèle, ses premières bouteilles de rosé 100 % marselan.

« Avec le temps, nous avons obtenu plus de finesse, reprend Ithier Bouchard. Nous avons opté pour une macération pelliculaire plus courte, si bien que nous avons obtenu un rosé avec une forte expression du fruit. Cette caractéristique se retrouve dans tous les vins du domaine de Tariquet. **C'est un peu leur ADN. Ce rosé possède une belle structure, avec des notes épicées et florales. Il a aussi une belle longueur et peut accompagner tout un repas.** »

Le Marselan 2012 est le deuxième rosé mis en vente par la maison Tariquet, spécialisée dans les côtes-de-gascogne blancs et les bas-armagnacs. Cette gamme complémentaire, qui représente 2 à 5 % de la production selon les années, n'a pas vocation à prendre plus de place.

Ce cépage, obtenu par l'Inra en 1961, était jusqu'ici plutôt travaillé en rouge et en région méditerranéenne.

Florence Jacquemoud